Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200190-20260506-DCM2026_040-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE BRINGOLO

EXTRAIT du REGISTRE
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
Séance 06 mai 2026

Date de convocation :
28 avril 2026

Date d'affichage :
28 avril 2026

Nombre de conseillers :

En exercice	15
Présents	13
Votants	13

L'an deux mil vingt-six, le mercredi six mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BRINGOLO légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Mme Marie-Christine HELLO, Maire.

Présents : Marie-Christine HELLO, Marie-Josèphe TOQUET, Jean-Michel THOMAS, Sandra CARCAUD, Noéline COSTAN-ZANON, Floriane DAMON, Laura DESBOIS, Aurélie GELIN, Richard GLAUDEL, Fabien LE PERDU, Jean-Philippe NADAL, Cyril RICHARD, Philippe THOMAS.

Absents excusés : Jérôme FAIX, Audrey ROUXEL.

Secrétaire de séance : Marie-Josèphe TOQUET.

DCM2026/040 : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE GUINGAMP 2025-2026

Madame le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par la Mairie de Guingamp pour un 1 élève d'élémentaire (CM1) habitant la commune Bringolo et scolarisé à l'école publique pour l'année 2025-2026.

A savoir que, pour la commune de Guingamp, le coût est de :
- 1 048,00 € par élève de maternelle ;
- 476,00 € par élève d'élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
- **DECIDE de participer aux frais de fonctionnement 2025-2026 de l'école publique de Guingamp à hauteur de 476,00 € pour l'élève de l'élémentaire ;**
- **CHARGE Madame le Maire d'effectuer le versement correspondant.**

Pour extrait conforme.
Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire de séance,
Marie-Josèphe TOQUET

Le Maire,
Marie-Christine HELLO